

Government  
of CanadaGouvernement  
du Canada

## CREW Coronavirus Form - Formulaire Coronavirus CREW

Surname - Nom de famille		First Name - Prénom	
Initial or Middle Name - Initiale ou deuxième prénom		Date of Birth (yyyy-mm-dd) - Date de naissance (aaaa-mm-jj)	
Citizenship - Citoyenneté			
Name of Airline - Nom de la compagnie aérienne		Flight Number - Numéro de vol	
Date		Arrival Time - Heure d'arrivée	
Assigned Seat Row and Number - Rangée et numéro de siège attribués			
Other Seat Row and Number During Flight - Autre rangée et numéro de siège pendant le vol			
Full Address(es) while in Canada - Adresse (s) complète (s) au Canada			
Destination	Address, City, Province Adresse, ville, province	Date of arrival at this location (YYYY/MM/DD) Date d'arrivée à cet endroit (AAAA/MM/JJ)	Date of departure from this location (YYYY/MM/DD) Date de départ de ce lieu (AAAA/MM/JJ)
Telephone number where you can be reached while in Canada - Numéro de téléphone où l'on peut vous joindre au Canada			
Mobile - Cellulaire		Work - Travail	
Home - Maison		Alternate - Autre numéro	
Email address - Adresse électronique			
Expected Length of Stay in Canada - Durée prévue du séjour au Canada			

**ÉNONCÉ DE CONFIDENTIALITÉ :** Les renseignements personnels fournis à l'Agence des services frontaliers du Canada sont gérés conformément à la Loi sur la protection des renseignements personnels. Nous recueillons les renseignements dont l'Agence de la santé publique du Canada a besoin pour administrer le Programme de mise en quarantaine (prévu par la Loi sur la mise en quarantaine) ainsi que les programmes et les activités de l'Agence de santé publique du Canada prévus par la Loi sur la mise en quarantaine et la Loi sur le ministère de la Santé. Vos renseignements personnels sont recueillis conformément à votre obligation prévue au paragraphe 15(1) de la Loi sur la mise en quarantaine pour les raisons suivantes : 1) rechercher les contacts si l'on découvre que vous avez été exposé au coronavirus; 2) faire un suivi de santé publique si l'on détermine que vous devez vous isoler. Vos renseignements personnels pourraient être communiqués pour rechercher les contacts et seront communiqués pour faire un suivi de santé publique (si le suivi s'applique à vous) aux entités suivantes : autres institutions fédérales, gouvernements et organismes provinciaux, territoriaux et étrangers et leurs institutions ainsi que les administrations municipales. Dans des circonstances exceptionnelles, vos renseignements personnels pourraient être communiqués sans votre consentement, conformément au paragraphe 8(2) de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

**Refus :** Un refus de fournir les renseignements demandés pourrait entraîner des mesures supplémentaires, comme l'obligation de subir un contrôle médical ou être accusé d'une infraction à la Loi sur la mise en quarantaine

Vos droits en vertu de la Loi sur la protection des renseignements personnels : En plus de protéger vos renseignements personnels, la Loi sur la protection des renseignements personnels vous donne le droit de demander accès à vos renseignements personnels et d'en demander la correction, s'il y a lieu. Pour obtenir plus d'information sur ces droits ou nos pratiques en matière de protection de la vie privée, veuillez communiquer avec [phac.privacy-vieprivee.aspc@canada.ca](mailto:phac.privacy-vieprivee.aspc@canada.ca). Vous avez aussi le droit de déposer une plainte devant le commissaire à la protection de la vie privée du Canada si vous croyez que vos renseignements personnels ont été traités de façon inadéquate.

**PRIVACY NOTICE** The personal information you provide to Canada Border Services Agency is governed in accordance with the Privacy Act. We collect the information needed for the Public Health Agency of Canada to administer the Quarantine Program (authorized under the Quarantine Act), and for programs or activities of the Public Health Agency of Canada authorized by the Quarantine Act and/or Department of Health Act. Your personal information is collected further to your duty under subsection 15(1) of the Quarantine Act for the following information sharing purposes: (1) for contact tracing in the event it is discovered that you have been exposed to Coronavirus, and (2) for public health follow-up if you have been identified as someone who should self-isolate. Once collected, your personal information may be disclosed for contact tracing purposes, and will be disclosed for public health follow-up (if applicable to you) to the following entities: other government institutions, as well as provincial, territorial, municipal, foreign and international governments or organizations as well as their institutions. In limited and specific circumstances, your personal information may be used and disclosed without your consent in accordance with subsection 8(2) of the Privacy Act.

**Refusal to provide information:** If you do not provide this information, you may be subject to additional measures, such as a requirement to undergo a health assessment, or charged with an offence under the Quarantine Act.

**Your rights under the Privacy Act:** In addition to protecting your personal information, the Privacy Act gives you the right to request access to and request correction of your personal information. For more information about these rights, or about our privacy practices, please contact [phac.privacy-vieprivee.aspc@canada.ca](mailto:phac.privacy-vieprivee.aspc@canada.ca). You also have the right to file a complaint with the Privacy Commissioner of Canada if you think your personal information has been handled improperly.